

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 18 septembre 2015

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille quinze-----

et le 18 septembre

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----12/09/2015-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----12/09/2015-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, ANTONIAZZI Jean-Pierre, CASTAY Jean-Marc, Mmes FIN Thérèse, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusés : MM. Nicolas LABEYRIE, CABANNES Pierre, Mmes CUZACQ Geneviève, DESPAX Nelly, MONDIN-SEAILLES Christiane, DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gélise*

*Et de l'Izaute : extension du périmètre du Syndicat et modification des statuts*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Comité du Syndicat d'aménagement des bassins de la Gélise et de l'Izaute a délibéré le 08 juillet 2015 en faveur de l'extension du périmètre et de modifications statutaires du syndicat.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5711-1 et suivants, relatifs aux syndicats mixtes fermés, L5211-18 et L5211-20 relatifs aux modifications statutaires, ces décisions d'extension du périmètre et de modifications des statuts sont subordonnées à l'accord des collectivités territoriales et EPCI membres du Syndicat.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Emet un avis favorable.

Fait à MONTREAL le 18 septembre 2015.

Le Maire,

Gérard BEZERRA